



Communauté de Communes

**6, rue de Montmorency - BP 41
08230 ROCROI**

Tél : 03.24.54.59.12 - Fax : 03.24.53.25.89

E-mail : contact@ccvpa.fr

PROCES VERBAL

- :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: ::

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE**

19 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf Avril, à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne au Gymnase – Rue Méhul - Monthermé, dûment convoqué par courrier électronique en date du 12 Avril 2021, par Monsieur Régis DEPAIX, Président.

ETAIENT PRESENTS (46) :

BLOMBAY
BOGNY SUR MEUSE

Mme Nathalie TAVERNIER
M. Kévin GENGOUX
Mme Stéphanie SGIAROVELLO
M. Jérôme NOEL, **ayant le pouvoir de Mme Sandie PHILIPPOT**
Mme Ludivine RENOLLET
M. William NOEL
Mme Laurence DROMZEE
M. Eric COMPERO
M. Francis ROUSCHOP
Mme Corinne CHAMPENOIS

BOURG FIDELE
DEVILLE

M. Eric ANDRY
M. Dominique COSENZA
Mme Corinne COSENZA
M. André LIEBEAUX
M. Jérôme TISSOUX
M. Joël RICHARD
M. Alain MOUS
M. Jean-Pierre COLINET
M. Jean-Marie GARDELLIN

GUE D'HOSSUS
HAM LES MOINES
HARCY
HAULME
JOIGNY SUR MEUSE
LAIFOUR
LAVAL MORENCY
LE CHATELET SUR SORMONNE
LES HAUTES RIVIERES

M. Patrick FONDER
Mme Marie-Christine TESSARI
M. Denis DISY
Mme Nathalie DAVIN
M. Pascal BERTOUT
Mme Elisabeth BONILLO - DERAM
M. Mickaël LECLERE
M. Régis DEPAIX
Mme Catherine JOLY, **ayant le pouvoir de M. Jean-Pierre DUBOIS**
Mme Claudie LATTUADA
M. Freddy THEVENIN
Mme Annie JACQUET
MM. Jean-Pierre GRIZOU et Patrick MONVOISIN

LES MAZURES
LONNY
MONTCORNET
MONTHERME

NEUVILLE LES THIS
RENWEZ

RIMOGNE
ROCROI

M. Yannick ROSSATO
M. Denis BINET
M. Brice FAUVARQUE
Mme Sylviane BENTZ

SAINT MARCEL
SEVIGNY LA FORET
SORMONNE
SURY
TAILLETTE
THILAY

Mme Sophie LAGNY, **remplaçante de M. Daniel THIEBAUX.**
Mme Maryse COUCKE
M. François DENEUX
M. Patrice RAMELET
M. Christian MICHAUX
Mme Nicole JEANNESSON
M. Bruno LELIEUX
M. Geoffrey THEVENIN
M. Luc LALLOUETTE
M. Fabrice MAURICE

ABSENTS EXCUSES (5):

BOGNY SUR MEUSE
MONTHERME

Mme Sandie PHILIPPOT, **ayant donné pouvoir à M. Jérôme NOEL**
M. Aurélien PAYON
M. Jean-Pierre DUBOIS, **ayant donné pouvoir à Mme Catherine JOLY**
Mme Catherine BOUILLON
M. Daniel THIEBAUX, **remplacé par Mme Sophie LAGNY**

MURTIN ET BOGNY
SAINT MARCEL

ABSENTS NON EXCUSES (2):

RIMOGNE
ROCROI

Mme Monique CLOUET
Mme Jacinthe DA SILVA

Titulaires en exercice :	53
Membres présents :	46
Absents excusés :	5
Absents non excusés :	2
Pouvoirs :	2
Votants :	48, dont 2 pouvoirs

Assistaient également à la réunion Monsieur Ali BITAM de la commune de Les Mazures, Mme Gilles DELAHAUT de la commune de Neuville Les This, Monsieur Jean-Luc VINGTDEUX de la commune de Sévigny La Forêt, Monsieur Benoît CARON de la commune de This, Monsieur Éric GALAND, Directeur Général des Services, Madame Elsa PEREIRA, responsable du pôle Finances – Affaires Financières et juridiques, Monsieur Christel COURTY, responsable du pôle Environnement, Monsieur Pierre SALMON, responsable du pôle Développement Economique, Madame Aurélie LEMERET, responsable du pôle Coopération Jeunesse et Social, Monsieur Marc SUMERA, responsable du pôle Développement Touristique, Monsieur David LEONARD, responsable du pôle Culture, Madame Anaïs MAHAUT, responsable du pôle Urbanisme – Habitat, Monsieur Thibaut PILARDEAU, responsable du Pôle Centre Aquatique et équipements sportifs et Monsieur Nicolas ELIET, responsable du pôle Infrastructures – Travaux.

46 membres étant présents et le quorum de 27 étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Est nommée secrétaire de séance, Madame Maryse COUCKE, Maire de la Commune de Sévigny La Forêt.

I- ORGANISATION – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. Denis BINET, Vice-Président de la Commission « Organisation – Ressources Humaines ».

1-1 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-171 DU 21/09/2020 « Création d'un emploi permanent de Technicien ou d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour le Pôle Infrastructures,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Conformément au décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent,

Considérant que les besoins du Pôle « Infrastructures » nécessitent la création d'un emploi de Technicien Territorial ou d'Agent de Maitrise ou d'Adjoint Technique Territorial à temps complet,

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 01/12/2020 de Technicien, d'Agent de Maitrise ou d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour le Pôle « Infrastructures » détaillé ci-dessous (Filière Technique) :

Cadres d'emplois : Technicien Territorial (Catégorie B)
Agent de Maitrise (Catégorie C)
Adjoint Technique Territorial (Catégorie C)

Grades du cadre d'emploi de Technicien Territorial (Catégorie B) :

- Technicien Territorial
- Technicien Territorial Principal de 2^{ème} Classe
- Technicien Territorial principal de 1^{ère} Classe

Grades du cadre d'emploi d'Agent de Maitrise Territorial (Catégorie C) :

- Agent de Maitrise Territorial
- Agent de Maitrise Principal Territorial

Grades du cadre d'emploi d'Adjoint Technique Territorial (Catégorie C) :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe

Missions du cadre d'emploi de Technicien Territorial (Catégorie B) :

- Assimilation du dossier technique et recherche des modalités techniques et normes d'exécution du projet
- Elaboration du planning d'opération des travaux, des délais et prévisions de consommation de crédits
- Coordination de l'exécution des travaux et représentation du maître d'œuvre aux réunions de chantiers
- Rédaction des comptes rendus, des métrés contradictoires de travaux et suivi administratif de chantiers
- Vérification de la signalisation et du respect des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers
- Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et élaboration du dossier de récolement de l'aménagement réalisé
- Contrôle du bon fonctionnement des installations techniques ; faire assurer la maintenance préventive et curative des bâtiments par l'élaboration et le suivi de programmes de maintenance
- Faire réaliser les travaux de mise en conformité des installations techniques du site ainsi que les travaux d'entretien et de réparation
- Faire exécuter les travaux courants pour la réparation des infrastructures et l'aménagement des locaux si besoin
- Négocier et gérer les contrats avec les prestataires et les sociétés chargées de la maintenance et de l'entretien des locaux

- Suivi des chantiers de petits travaux neufs ou de rénovation
- Veiller au respect des cahiers des charges, des budgets, des délais et des impératifs de qualité
- Suivi des enregistrements réglementaires liés aux bâtiments
- Contribution à la rédaction des cahiers des charges des opérations d'infrastructures
- Organiser le suivi des moyens d'accès

Missions des cadres d'emplois d'Agent de Maitrise ou d'Adjoint Technique Territorial (Catégorie C) :

- Faire réaliser les travaux de mise en conformité des installations techniques du site ainsi que les travaux d'entretien et de réparation
- Faire exécuter les travaux courants pour la réparation des infrastructures et l'aménagement des locaux si besoin
- Suivi des chantiers de petits travaux neufs ou de rénovation
- Organiser le suivi des moyens d'accès
- Prise en compte du dossier technique et des normes d'exécution d'un projet
- Planification et coordination de chantiers réalisés en régie ou par des entreprises
- Contrôle et vérification du respect de la signalisation et des règles de sécurité sur les chantiers
- Rédaction des bons de commande des matériaux, comptes rendus, métrés contradictoires de travaux et suivis administratifs de chantiers
- Réception et évaluation des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier et élaboration du dossier de récolement de l'aménagement réalisé

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
Les crédits nécessaires étant prévus au Budget de l'exercice en cours,

Le Conseil Communautaire approuve cette décision et donne mandat au Président pour signer tout document nécessaire à cette affaire.

**47 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
1 ABSTENTION : M. Patrice RAMELET**

1-2 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-219 DU 16/11/2020 « Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet pour le Pôle Urbanisme Habitat ».

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Conformément au décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent,

Considérant que les besoins du Pôle « Urbanisme Habitat » nécessitent la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial ou d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (les missions de ce poste relevant à la fois de l'administratif et du technique),

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 01/12/2020 d'Adjoint Administratif Territorial ou d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour le Pôle « Urbanisme - Habitat » détaillé ci-dessous :

Cadres d'emplois :

- Adjoint Administratif Territorial (Catégorie C)
- Adjoint Technique Territorial (Catégorie C)

Grades du cadre d'emploi d'Adjoint Administratif Territorial (Catégorie C) :

- Adjoint Administratif Territorial
- Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe
- Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe

Grades du cadre d'emploi d'Adjoint Technique Territorial (Catégorie C) :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe

Missions Principales :

- Missions liées à l'application du droit des sols (instruction des autorisations des droits des sols),
- Missions liées à l'animation des dispositifs d'aides en matière d'habitat (communication sur les dispositifs existants, suivi du dispositif « façades », participer à l'observatoire de la vacance des logements et accompagnement de la mise en place d'outils de lutte contre la vacance des logements).

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Les crédits nécessaires étant prévus au Budget de l'exercice en cours,

Le Conseil Communautaire approuve cette décision et donne mandat au Président pour signer tout document nécessaire à cette affaire.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

1-3 Création d'un emploi non permanent d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet (24/35^{ème}) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Musée de Rocroy.

Le Conseil Communautaire :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,2°,

*Considérant que pour les besoins du service (Musée de Rocroy) et pour faire face à un **Accroissement Saisonnier d'Activité** en période estivale, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'Adjoint Territorial du Patrimoine (24/35^{ème}),*

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 précitée ;

- *Il est proposé la création d'un poste non permanent à temps non complet (24/35^{ème}) pour faire face à un besoin lié à un **Accroissement Saisonnier d'Activité** pour une période allant du 15 avril 2021 au 30 septembre 2021,*
- *Les crédits nécessaires étant prévus au Budget de l'exercice en cours,*
- *Le Conseil Communautaire accepte la création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps non complet (24/35^{ème}) pour un **Accroissement Saisonnier d'Activités**, pour une période allant du 15 avril 2021 au 30 septembre 2021,*
- *La rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Brut 354 – Indice Majoré 330,*

- *Délégation de signature est donnée au Président pour tout document afférent à ce dossier.*

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

1-4 Création d'un emploi non permanent d'Adjoint du Patrimoine à temps complet (35 h) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Musée de la Métallurgie à Bogny-Sur-Meuse.

Le Conseil Communautaire :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,2°,

Considérant qu'en période estivale, il est nécessaire de renforcer le service du Musée de la Métallurgie à Bogny-Sur-Meuse pour la période d'Août 2021 ; l'agent en assurera l'accueil et la billetterie,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 précitée ;

- Il est proposé la création d'un poste non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'1 mois,
- Les crédits nécessaires étant prévus au Budget de l'exercice en cours,
- Le Conseil Communautaire accepte la création d'un poste d'Agent d'Accueil au Musée de la Métallurgie à temps complet pour un **Accroissement Saisonnier d'Activités**, pour une durée d'1 mois (à compter du 01/08/2021 jusqu'au 31/08/2021),
- La rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Brut 354 – Indice Majoré 330,
- Délégation de signature est donnée au Président pour tout document afférent à ce dossier.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

1-5 Création de deux emplois non permanents d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet (35 h) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Centre Aquatique de Rocroy.

Le Conseil Communautaire :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2 ° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, afin de prévoir un effectif suffisant pour faire fonctionner la piscine pendant la période estivale où la fréquentation y est très importante (centres de loisirs, nombreux groupes et public important) ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 précitée ;

- Il est proposé la création de deux postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois (du 1^{er} juillet au 31 août 2021)
- Les crédits nécessaires étant prévus au Budget de l'exercice en cours,
- Le Conseil Communautaire accepte la création de deux postes d'Opérateurs des Activités Physiques et Sportives relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet au 31 août 2021. Ces agents assureront les fonctions de surveillants de baignade à temps complet. Ils devront justifier la possession du **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)**.
- La rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Brut 354 – Indice Majoré 330,
- Délégation de signature est donnée au Président pour tout document afférent à ce dossier.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

II- FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES

Rapporteur : M. Patrice RAMELET, Vice-Président de la Commission « Finances – Affaires Financières et Juridiques ».

2-1 Attribution d'un fonds de concours à la commune de DEVILLE,

Le Conseil Communautaire :

Vu l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales;

Vu les articles L.5214-16 V du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précisent la pratique des fonds de concours pour les communautés de communes et qui constituent une exception aux principes de spécialité et d'exclusivité des EPCI ;

Vu la délibération n° 2018-224 du 17 décembre 2018, relative à l'adoption d'un règlement de fonds de concours à la CCVPA.

Vu les délibérations (2021-10 et 2021-12) du conseil municipal de la commune de DEVILLE en date du 18 février 2021.

Considérant que la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne doit délibérer sur l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre de «travaux de réfection et de sécurisation du mur du cimetière » pour la commune de DEVILLE.

- Le versement de fonds de concours n'est autorisé par la loi que dans le cas d'EPCI à fiscalité propre.
- Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :
 - le fonds de concours doit nécessairement avoir pour projet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
 - le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
 - le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Le terme de fonds de concours employé dans les articles L.5214-16 V du CGCT correspond à la notion de subventions versées à des organismes publics visée dans l'instruction budgétaire et comptable M.14.

Lorsqu'ils contribuent à la réalisation d'un équipement, les fonds de concours sont imputés respectivement pour chacune des collectivités en section d'investissement.

Lorsqu'ils contribuent au fonctionnement d'un équipement, les fonds de concours sont imputés en section de fonctionnement.

La CCVPA a délibéré sur un règlement de fonds de concours lors du conseil communautaire du 17 décembre 2018.

En ce qui concerne la commune de DEVILLE, il s'agit de travaux pour : la réfection et la sécurisation du mur du cimetière qui menace de s'écrouler

La somme de ces travaux s'élève à 11.212 € HT (devis de la société TISSERONT T.P).

La commune demande un fonds de concours de la CCVPA de 5.606 € HT sur les 36.000 € HT possibles pour la mandature 2020/2026 (pas de subvention de L'Etat (refus DETR en date du 10/03/2021) ou du Département (refus de subvention en date du 19/03/2021)).

Ce fonds de concours représente 50 % du reste à charge de la somme totale.

Le Conseil Communautaire approuve cette décision et donne mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à cette affaire.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

2-2 Acceptation chèque – Remboursement cotisation – LE VEN ASSURANCES – Budget Centre Aquatique,

Le Conseil Communautaire :

Suite à la déclaration de notre marge brute 2019 (Période du 01.07.2019 au 01.07.2020) sur le Contrat Multirisque n° 6278093104, celle-ci entraîne un remboursement d'un montant de 585.73 € par notre assureur LE VEN ASSURANCES.

En conséquence, LE VEN ASSURANCES a transmis un chèque d'un montant de 585.73 €.

Il vous est donc proposé d'accepter ce remboursement par chèque n°0701218 de BANQUE POPULAIRE NORD d'un montant de **585.73 €**.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire approuve cette décision et donne mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à cette affaire.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

2-3 Vote des Comptes Administratifs 2020,

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Général – Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Général :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **11 093 424.23 €** (Onze millions quatre-vingt-treize mille quatre cent vingt- quatre €uros et vingt-trois cents), et celui des recettes à la somme de **12 148 908.39 €** (Douze millions cent quarante-huit mille neuf cent huit €uros et trente-neuf cents) d'où un excédent de Fonctionnement de **1 055 484.16 €** (Un million cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre €uros et seize cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **4 303 871.73 €** (Quatre millions trois cent trois mille huit cent huit cent soixante et onze €uros et soixante- treize cents) et celui des recettes à la somme de **5 425 034.32 €** (Cinq millions quatre cent vingt- cinq mille trente- quatre €uros et trente-deux cents), d'où un excédent d'investissement de **1 121 162.59 €** (Un million cent vingt et un mille cent soixante-deux €uros et cinquante-neuf cents).

La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 2 176 646.75 €** (Deux millions cent soixante-seize mille six cent quarante- six €uros et soixante-quinze cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Général est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Général pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – REOM**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – REOM :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **3 269 762.51 €** (Trois millions deux cent soixante-neuf mille sept cent soixante-deux €uros et cinquante et un cents) et celui des recettes à la somme de **3 071 515.57 €** (Trois millions soixante et onze mille cinq cent quinze €uros et cinquante-sept cents), d'où un déficit de Fonctionnement de **198 246.94 €** (Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante- six €uros et quatre-vingt- quatorze cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **82 404.65 €** (Quatre- vingt-deux mille quatre cent quatre €uros et soixante-cinq cents) et celui des recettes à la somme de **298 209.07 €** (Deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent neuf €uros et sept cents), d'où un excédent d'investissement de **215 804.42 €** (Deux cent quinze mille huit cent quatre €uros et quarante-deux cents). La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 17 557.48 €** (Dix- sept mille cinq cent cinquante-sept €uros et quarante-huit cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – REOM est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – REOM pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – MARPA RENWEZ**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe - MARPA RENWEZ :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **10 311.71 €** (Dix mille trois cent onze €uros et soixante et onze cents) et celui des recettes à la somme de **9 819.00 €** (Neuf mille huit cent dix-neuf €uros), d'où **un déficit de fonctionnement de 492.71 €** (Quatre cent quatre-vingt-douze €uros et soixante et onze cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **638 457.00 €** (Six cent trente-huit mille quatre-cent-cinquante-sept €uros) et celui des recettes à la somme de **367 308.16 €** (Trois cent soixante-sept mille trois cent huit €uros et seize cents), d'où un déficit d'investissement de **271 148.84 €** (Deux cent soixante et onze mille cent quarante-huit €uros et quatre- vingt-quatre cents).

La Balance générale fait apparaître **un déficit global de 271 641.55 €** (Deux cent soixante et onze mille six cent quarante et un €uros et cinquante-cinq cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – MARPA RENWEZ est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – MARPA RENWEZ pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – MSP ROCROI**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – MSP ROCROI :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **103 272.87 €** (Cent trois mille deux cent soixante- douze €uros et quatre-vingt-sept cents) et celui des recettes à la somme de **106 034.21 €** (Cent six mille trente-quatre €uros et vingt et un cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **2761.34 €** (Deux mille sept cent soixante et un €uros et trente-quatre cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **108 311.79 €** (Cent huit mille trois cent onze €uros et soixante-dix-neuf cents) et celui des recettes à la somme de **131 990.48€** (Cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix €uros et quarante- huit cents), d'où un excédent d'investissement de **23 678.69 €** (Vingt- trois mille six cent soixante- dix-huit €uros et soixante-neuf cents). La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 26 440.03 €** (Vingt-six mille quatre cent quarante €uros et trois cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – MSP ROCROI est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – MSP ROCROI pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **97 556.77 €** (quatre-vingt-dix-sept mille cinq-cent-cinquante-six €uros et soixante-dix-sept cents) et celui des recettes à la somme de **112 124.12 €** (Cent douze mille cent vingt-quatre €uros et douze cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **14 567.35 €** (Quatorze mille cinq cent soixante-sept €uros et trente-cinq cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **424 334.03 €** (Quatre cent vingt-quatre mille trois cent trente-quatre €uros et trois cents) et celui des recettes à la somme de **133 761.24 €** (Cent trente-trois mille sept cent soixante et un €uros et vingt-quatre cents), d'où un déficit d'Investissement de **290 572.79 €** (Deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-douze €uros et soixante-dix-neuf cents).

La Balance générale fait apparaître **un déficit global de 276 005.44 €** (Deux cent soixante-seize mille cinq €uros et quarante-quatre cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – MSP RIMOGNE pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – SPANC**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – SPANC :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **63 367.25 €** (Soixante-trois mille trois cent soixante-sept €uros et vingt-cinq cents) et celui des recettes à la somme de **69 528.72 €**

(Soixante-neuf mille cinq cent vingt-huit €uros et soixante-douze cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **6 161.47 €** (Six mille cent soixante et un €uros et quarante-sept cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **0.00 €** (zéro €uros) et celui des recettes à la somme de **13 000.00 €** (Treize mille €uros), d'où un excédent de **13 000.00 €** (Treize mille €uro).

La Balance générale fait apparaître un excédent global de **19 161.47 €** (Dix-neuf mille cent soixante et un €uros et quarante-sept cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – SPANC est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – SPANC pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – ZA BRAUX**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – ZA BRAUX :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **2 939 455.66 €** (Deux millions neuf cent trente-neuf mille quatre cent cinquante-cinq €uros et soixante-six cents) et celui des recettes à la somme de **3 328 731.08 €** (Trois millions trois cent vingt-huit mille sept cent trente et un €uros et huit cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **389 275.42 €** (Trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-quinze €uros et quarante-deux cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **3 077 124.33 €** (Trois millions soixante-dix-sept mille trois cent vingt-quatre €uros et trente-trois cents) et celui des recettes à la somme de **2 938 646.56 €** (Deux millions neuf cent trente-huit mille six cent quarante-six €uros et cinquante-six cents), d'où un déficit d'investissement de **138 477.77 €** (cent trente-huit mille quatre cent soixante-dix-sept €uros et soixante-dix-sept cents).

La Balance générale fait apparaître un excédent global de **250 797.65 €** (Deux cent cinquante mille sept cent quatre-vingt dix-sept €uros et soixante-cinq cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – ZA BRAUX est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – ZA BRAUX pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **193 341.55 €** (Cent quatre-vingt-treize mille trois cent quarante et un €uros et cinquante-cinq cents) et celui des recettes à la somme de **183 797.81 €** (Cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept €uros et quatre-vingt-un cents), d'où un déficit de Fonctionnement de **9 543.74 €** (Neuf mille cinq cent quarante-trois €uros et soixante-quatorze cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **1 444 254.52 €** (Un million quatre cent quarante-quatre mille deux cent cinquante-quatre €uros et cinquante-deux cents) et celui des recettes à la somme de **2 008 145.34 €** (Deux millions huit mille cent quarante-cinq €uros et trente-quatre cents), d'où un excédent d'investissement de **563 890.82 €** (Cinq cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix €uros et quatre-vingt-deux cents).

La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 554 347.08 €** (Cinq cent cinquante-quatre mille trois cent quarante-sept euros et huit cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **801 273.73 €** (Huit cent un mille deux cent soixante-treize euros et soixante-treize cents) et celui des recettes à la somme de **905 955.20 €** (Neuf cent cinq mille neuf cent cinquante-cinq euros et vingt cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **104 681.47 €** (Cent quatre mille six cent quatre-vingt- un euros et quarante-sept cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **154 976.01 €** (Cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-seize euros et un cents) et celui des recettes à la somme de **237 053.41 €** (Deux cent trente-sept mille cinquante-trois euros et quarante et un cents), d'où un excédent d'investissement de **82 077.40 €** (Quatre- vingt-deux mille soixante-dix-sept euros et quarante cents).

La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 186 758.87 €** (Cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-sept cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **7 906.27 €** (Sept mille neuf cent six euros et vingt-sept cents) et celui des recettes à la somme de **9 216.04 €** (Neuf mille deux-cent-seize euros et quatre cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **1 309.77 €** (Mille trois cent neuf euros et soixante-dix-sept cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **51 745.83 €** (Cinquante et un mille sept cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-trois cents) et celui des recettes à la somme de **54 423.39 €** (Cinquante-quatre mille quatre cent vingt-trois euros et trente-neuf cents), d'où un excédent d'investissement de **2 677.56 €** (Deux mille six cent soixante-dix-sept euros et cinquante-six cents).

La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 3 987.33 €** (Trois mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et trente-trois cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **64 513.47 €** (Soixante-quatre mille cinq-cent-treize €uros et quarante-sept cents) et celui des recettes à la somme de **62 649.58 €** (Soixante-deux mille six cent quarante-neuf €uros et cinquante-huit cents), d'où un déficit de Fonctionnement de **1 863.89 €** (Mille huit cent soixante-trois €uros et quatre-vingt-neuf cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **211 655.17 €** (Deux cent onze mille six cent cinquante-cinq €uros et dix-sept cents) et celui des recettes à la somme de **219 514.90€** (Deux cent dix-neuf mille cinq cent quatorze €uros et quatre-vingt-dix cents), d'où un excédent d'investissement de **7 859.73 €** (Sept mille huit cent cinquante-neuf €uros et soixante-treize cents).

La Balance générale fait apparaître **un excédent global** de **5 995.84 €** (Cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze €uros et quatre-vingt-quatre cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **1 062.50 €** (Mille soixante-deux €uro et cinquante) et celui des recettes à la somme de **1 500.00 €** (Mille cinq cent €uro), d'où un excédent de Fonctionnement de **437.50 €** (Quatre cent trente-sept €uro et cinquante cents).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **1 156 229.99 €** (Un million cent cinquante-six mille deux cent-vingt-neuf €uros et quatre-vingt-dix-neuf cents) et celui des recettes à la somme de **1 711 200.00 €** (Un million sept cent onze mille deux cent €uro), d'où un excédent d'investissement de **554 970.01 €** (Cinq cent cinquante-quatre Mille neuf cent soixante-dix €uros et un cents).

La Balance générale fait apparaître **un excédent global** de **555 407.51 €** (Cinq cent cinquante-cinq mille quatre cent sept €uros et cinquante et un cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB pour l'exercice 2020.

- **Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ**

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ :

En section de Fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **357 959.52 €** (Trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante-neuf €uro et cinquante-deux cents) et celui des recettes à la somme de **351 399.52 €** (Trois cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf €uro et cinquante-deux cents), d'où un déficit de Fonctionnement de **6 560.00 €** (Six mille cinq cent soixante €uro).

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de **351 399.52 €** (Trois cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf €uros et cinquante-deux cents) et celui des recettes

à la somme de **0.00 €** (Zéro Euro), d'où un déficit d'investissement de **351 399.52 €** (Trois cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et cinquante-deux cents).

La Balance générale fait apparaître un **déficit global** de **357 959.52 €** (Trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante-neuf Euros et cinquante-deux cents).

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ pour l'exercice 2020.

47 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

2-4 Vote des Comptes de Gestion 2020.

- **Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Général – Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Général de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Général d'où un excédent de Fonctionnement de **1 055 484.16 €** (Un million cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre Euros et seize cents), un excédent d'investissement de **1 121 162.59 €** (Un million cent vingt et un mille cent soixante-deux Euros et cinquante-neuf cents), représentant un **excédent global** de **2 176 646.75 €** (Deux millions cent soixante-seize mille six cent quarante-six Euros et soixante-quinze cents).

- **Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – MARPA RENWEZ**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe - MARPA RENWEZ qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – MARPA Renwez d'où un déficit de Fonctionnement de **492.71 €** (Quatre cent quatre-vingt-douze Euros et soixante et onze cents), un déficit d'investissement de **271 148.84 €** (Deux cent soixante et onze mille cent quarante-huit Euros et quatre-vingt-quatre cents) représentant un **déficit global** de **271 641.55 €** (Deux cent soixante et onze mille six cent quarante et un Euros et cinquante-cinq cents).

- **Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – MSP ROCROI**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – MSP ROCROI qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – MSP ROCROI d'où un excédent de Fonctionnement de **2 761.34 €** (Deux mille sept cent soixante et un Euros et trente-quatre cents), un excédent d'investissement de **23 678.69 €** (Vingt-trois mille six cent soixante-dix-huit Euros et soixante-neuf cents) représentant un **excédent global** de **26 440.03 €** (vingt-six mille quatre cent quarante Euros et trois cents).

- **Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE d'où un excédent de Fonctionnement de **14 567.35 €** (Quatorze mille cinq cent soixante-sept Euros et trente-cinq cents), un déficit d'investissement de

290 572.79 € (Deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-douze €uros et soixante-dix-neuf cents) représentant un **déficit global de 276 005.44 €** (Deux cent soixante-seize mille cinq €uros et quarante-quatre cents).

- **Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – SPANC**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – SPANC qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – SPANC d'où un excédent de Fonctionnement de **6 161.47 €** (Soixante-deux mille sept cent cinquante-quatre €uros et quarante-deux cents), un excédent d'investissement de **13 000.00 €** (Treize mille €uro) représentant un **excédent global de 19 161.47 €** (Dix-neuf mille cent soixante et un €uros et quarante-sept cents).

- **Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – ZA BRAUX**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – ZA BRAUX qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – ZA BRAUX d'où un excédent de Fonctionnement de **389 275.42 €** (Trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-quinze €uros et quarante-deux cents), un déficit d'investissement de **138 477.77 €** (cent trente-huit mille quatre cent soixante-dix-sept €uros et soixante-dix-sept cents) représentant un **excédent global de 250 797.65 €** (Deux cent cinquante mille sept cent quatre-vingt-dix-sept €uros et soixante-cinq cents).

- **Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR d'où un excédent de Fonctionnement de **1 309.77 €** (Mille trois cent neuf €uros et soixante-dix-sept cents), un excédent d'investissement de **2 677.56 €** (Deux mille six cent soixante-dix-sept €uros et cinquante-six cents) représentant un **excédent global de 3 987.33 €** (Trois mille neuf cent quatre-vingt-sept €uros et trente-trois cents).

- **Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES d'où un déficit de Fonctionnement de **9 543.74 €** (Neuf mille cinq cent quarante-trois €uros et soixante-quatorze cents), un excédent d'investissement de **563 890.82 €** (Cinq cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix €uros et quatre-vingt-deux cents) représentant un **excédent global de 554 347.08 €** (Cinq cent cinquante-quatre mille trois cent quarante-sept €uros et huit cents).

- **Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – REOM**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – REOM VALLEES qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – REOM VALLEES d'où un déficit de Fonctionnement de **198 246.94 €** (Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-six €uros et quatre-vingt-quatorze cents), un excédent d'investissement de **215 804.42 €** (Deux cent quinze mille huit cent quatre €uros et quarante-deux cents), représentant un **excédent global de 17 557.48 €** (Dix-sept mille cinq cent cinquante-sept €uros et quarante-huit cents).

- Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE d'où un excédent de Fonctionnement de **104 681.47 €** (Cent quatre mille six cent quatre-vingt-un €uros et quarante-sept cents), un excédent d'investissement de **82 077.40 €** (Quatre-vingt-deux mille soixante-dix-sept €uros et quarante cents), représentant **un excédent global de 186 758.87 €** (Cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante-huit €uros et quatre-vingt-sept cents).

- Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL d'où un déficit de Fonctionnement de **1 863.89 €** (Mille huit cent soixante-trois €uros et quatre-vingt-neuf cents), un excédent d'investissement de **7 859.73 €** (Sept mille huit cent cinquante-neuf €uros et soixante-treize cents), représentant **un excédent global de 5 995.84 €** (Cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze €uros et quatre-vingt-quatre cents)

- Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB d'où un excédent de Fonctionnement de **437.50 €** (Quatre cent trente-sept €uro et cinquante cents), un excédent d'investissement de **554 970.01 €** (Cinq cent cinquante-quatre Mille neuf cent soixante-dix €uros et un cents), représentant **un excédent global de 555 407.51 €** (Cinq cent cinquante-cinq Mille quatre cent sept €uros et cinquante et un cents).

- Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ d'où un déficit de Fonctionnement de **6 560.00 €** (Six mille cinq cent soixante €uro), un déficit d'investissement de **351 399.52 €** (Trois cent cinquante et un Mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf €uros et cinquante-deux cents), représentant **un déficit global de 357 959.52 €** (Trois cent cinquante-sept Mille neuf cent cinquante-neuf €uros et cinquante-deux cents).

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

2-5 Affectation des résultats 2020,

Affectation du Résultat du Budget Général – Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget général, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation des résultats obtenus.

Au regard des résultats du CA du budget général, les résultats sont les suivants :

- **L'excédent de fonctionnement de 1 055 484.16 €** en « excédent de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002)

- **L'Excédent d'investissement de 1 121 162.59 €** en « excédent d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001)

Représentant un excédent global de 2 176 646.75 €

Il vous est proposé les affectations suivantes :

- Affectation à l'excédent et reporté – Compte 001 BP 2021 Section d'Investissement : **1 121 162.59 €**
- Affectation à l'excédent et reporté – Compte 002 BP 2021 Section de Fonctionnement : **1 055 484.16 €**

Affectation du Résultat du Budget Annexe – MARPA RENWEZ

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – MARPA RENWEZ, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – MARPA RENWEZ, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **Le déficit de fonctionnement de 492.71 €** en « déficit de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002).
- **Le Déficit d'investissement de 271 148.84 €** en « déficit d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – MSP ROCROI

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – MSP ROCROI, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – MSP ROCROI, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **L'excédent de fonctionnement de 2 761.34 €** en « excédent de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002).
- **L'excédent d'investissement de 23 678.69 €** en « excédent d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – MSP RIMOGNE

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – MSP RIMOGNE, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – MSP RIMOGNE, les résultats sont les suivants :

- **L'excédent de fonctionnement de 14 567.35 €** en « excédent de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002).
- **Le Déficit d'investissement de 290 572.79 €** en « déficit d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

Il vous est proposé les affectations suivantes :

- Affectation au financement de la section d'investissement – Compte 1068 BP 2021 section d'investissement : **14 567.35 €**
- Affectation au déficit et reporté – Compte 001 BP 2021 Section d'Investissement : **290 572.79 €**.

Affectation du Résultat du Budget Annexe – SPANC

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – SPANC il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – SPANC, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **L'excédent de fonctionnement 6 161.47 €** en « excédent de fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002).
- **L'excédent d'investissement de 13 000.00 €** en « excédent d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – ZA BRAUX

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – ZA BRAUX, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – ZA BRAUX, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **L'excédent de fonctionnement de 389 275.42 €** en « excédent de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002).
- **Le déficit d'investissement de 138 477.77 €** en « déficit d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **L'excédent de fonctionnement de 1 309.77 €** en « excédent de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002).
- **L'Excédent d'investissement de 2 677.56 €** en « excédent d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – LES MAZURES il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – Bâtiment Industriel Les Mazures, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **Le déficit de fonctionnement de 9 543.74 €** en « déficit de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002).
- **L'Excédent d'investissement de 563 890.82 €** en « excédent d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – REOM

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – REOM, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation des résultats obtenus.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – REOM, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **Le déficit de fonctionnement de 198 246.94 €** en « déficit de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002)
- **L'excédent d'investissement de 215 804.42 €** en « excédent d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – Centre Aquatique, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **L'excédent de fonctionnement de 104 681.47 €** en « excédent de Fonctionnement reporté » (Compte 002).
- **L'excédent d'investissement de 82 077.40 €** en « excédent d'investissement reporté » (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **Le Déficit de fonctionnement de 1 863.89 €** en « déficit de Fonctionnement reporté » (Compte 002).
- **L'Excédent d'investissement de 7 859.73 €** en « excédent d'investissement reporté » (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **L'excédent de fonctionnement de 437.50 €** en « excédent de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002).
- **L'excédent d'investissement de 554 970.01 €** en « excédent d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

Affectation du Résultat du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Au regard des résultats du CA du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ, nous vous proposons les affectations suivantes :

- **Le déficit de fonctionnement de 6 560.00 €** en « déficit de Fonctionnement reporté » au BP 2021 (Compte 002).
- **Le déficit d'investissement de 351 399.52 €** en « déficit d'investissement reporté » au BP 2021 (Compte 001).

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

2-6 Vote des Taux communautaires des 3 taxes et du taux relais prévu à l'article 1640 B du Code Général des Impôts (Taux de cotisation foncière des entreprises) 2021.

Vu la Loi de Finances 2014,

Vu le Code Général des Impôts et plus particulièrement les articles 709 nonies C 780-0 Bis,

Il vous est proposé d'accepter les taux détaillés ci-dessous des différentes taxes pour l'année 2021 et le Taux relais prévu à l'Article 1640 B :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **4.06 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **7.49 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **20.46 %**

**27 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
21 VOIX CONTRE**

2-7 Participation vers les Budgets Annexes,

Afin d'équilibrer nos Budgets Annexes, il est nécessaire de voter des Subventions d'équilibre pour les Budgets Annexes suivants :

Dépenses au compte 2041642 – Section d'Investissement : 487 909.28 €

- MARPA Renwez : 133 481.73 €
- MSP Rimogne : 149 975.33 €

- Bâtiment Industriel Les Mazures : 186 959.30 €
- Bâtiment Locatif ACTIVAL : 17 492.92 €

Dépenses au compte 67441 – Section de Fonctionnement : 1 565 269.71 €

- REOM : 708 578.69 €
- MARPA Renwez : 10 908.82 €
- Camping Port Diseur : 8 732.23 €
- MSP Rimogne : 4 085.10 €
- MSP Rocroi : 5 491.83 €
- SPANC : 23 204.53 €
- Centre Aquatique : 710 011.06 €
- Bâtiment Locatif ZA ACTIVAL : 66 974.06 €
- Lotissement Séniors Renwez : 27 283.39 €

Suite aux explications données, il vous est proposé d'accepter les subventions d'équilibre détaillées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent au dossier.

45 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

3 ABSTENTIONS : M. Denis DISY, M. Pascal BERTHOUT et Mme Nathalie DAVIN.

2-8 Cotisations 2021 aux différents organismes,

Il vous est proposé d'accepter de verser une cotisation à ces différents organismes pour l'Année 2021 dont :

- le montant prévu au BP du Budget Général au Compte 6281 s'élève à **245 000 €** :
 - Agence de développement économique (Pour rappel en 2020 : **26 903.83 €**)
 - Agence de développement touristique (ADT) (Pour rappel en 2020 : **205 €**)
 - Agence Locale d'Énergie (ALE) (Versement non effectué en 2020)
 - AMDA (Pour rappel en 2020 : **4 078.99 €**)
 - Ardennes Initiative (Pour rappel en 2020 : **8 978.90 €**)
 - ADIL 08 (Pour rappel en 2020 : **1 641.00 €**)
 - Syndicat Mixte de Gestion du PNR des Ardennes (Pour rappel en 2020 : **34 886.60 €**)
 - Ardennes Compétences Territoriales (Pour rappel en 2020 : **1 €**)
 - Centre de Gestion des Ardennes (Pour rappel en 2020 : **10 028.75 €**)
 - ID Champagne-Ardenne (Versement non effectué en 2020)
 - ADCF (Pour rappel en 2020 : **2 720.66 €**)
 - EPAMA (Pour rappel en 2020 : **15 879.00 €**)
 - Missions Locales (Pour rappel en 2020 : **39 517.46 €**)
 - Syndicat Mixte du SCOT Nord Ardennes (Pour rappel en 2020 : **38 039.74 €**)
 - Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (Pour rappel en 2020 : **500.00 €**)
- le montant prévu au BP du Budget Annexe REOM au Compte 6281 s'élève à **160 000 €** :
 - VALODEA (Pour rappel en 2020 : **153 506.50 €**)

Le montant total de ces cotisations prévus au BP 2021 du Budget Général au compte 6281 est de : 245 000 € et au BP 2021 du Budget Annexe REOM au compte 6281 est de : 160 000 €.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

43 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
5 ABSTENTIONS : M. Denis DISY, M. Pascal BERTHOUT, Mme Nathalie DAVIN,
M. Brice FAUVARQUE et M. Christian MICHAUX

2-9 Vote des Budgets Primitifs 2021,

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget GENERAL:**

Le Budget Primitif du Budget Général pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **12 488 679.32 €** (Douze millions quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf €uros et trente-deux cents) et en section d'Investissement à la somme de **5 280 746.76 €** (Cinq millions deux cent quatre-vingt mille sept cent quarante-six €uros et soixante-seize cents).

30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – MARPA RENWEZ**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – MARPA RENWEZ pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **23 442.82 €** (Vingt-trois mille quatre cent quarante-deux €uros et quatre-vingt-deux cents) et en section d'Investissement à la somme de **686 797.84 €** (Six cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept €uros et quatre-vingt-quatre cents).

30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – MSP ROCROI**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – MSP ROCROI pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **107 574.90 €** (Cent sept mille cinq cent soixante-quatorze €uros et quatre-vingt-dix cents) et en section d'Investissement à la somme de **117 279.69 €** (Cent dix-sept mille deux cent soixante-dix-neuf €uros et soixante-neuf cents).

30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – MSP RIMOGNE pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **101 255.39 €** (Cent un mille deux cent cinquante-cinq €uros et trente-neuf cents) et en section d'Investissement à la somme de **385 651.76 €** (Trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante et un €uros et soixante-seize cents).

30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – SPANC**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – SPANC pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **71 687.00 €** (Soixante et onze mille six cent quatre-vingt-sept €uros) et en section d'Investissement à la somme de **13 000.00 €** (Treize mille Euros).

**30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS**

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – ZA BRAUX**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – ZA BRAUX pour l'exercice 2021 en section de Fonctionnement en dépenses est de **2 947 384.56 €** (Deux millions neuf cent quarante-sept mille trois-cent-quatre-vingt-quatre €uros et cinquante-six cents), en recettes à la somme de **3 119 981.76 €** (Trois millions cent-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-un €uros et soixante-seize cents) et en section d'Investissement en dépenses est de **2 869 184.11 €** (Deux millions huit cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-quatre €uros et onze cents), en recettes à la somme de **2 938 646.56€** (Deux millions neuf cent trente-huit mille six-cent-quarante-six €uros et cinquante-six cents).

**30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS**

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **10 542.00 €** (Dix mille cinq cent quarante-deux €uros) et en section d'Investissement à la somme de **10 274.56 €** (Dix mille deux cent soixante-quatorze €uros et cinquante-six cents).

**30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS**

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 531 455.00 €** (Un million cinq cent trente et un mille quatre cent cinquante-cinq €uros) et en section d'Investissement à la somme de **2 830 822.50 €** (Deux millions huit cent trente mille huit cent vingt-deux €uros et cinquante cents).

**30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS**

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – REOM**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – REOM pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **3 670 909.45 €** (Trois millions six cent soixante-dix mille neuf cent neuf €uros et quarante-cinq cents) et en section d'Investissement à la somme de **489 467.13 €** (Quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-sept €uros et treize cents).

**30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS**

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **997 680.00 €** (Neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt €uros) et en section d'Investissement à la somme de **358 952.87 €** (Trois cent cinquante-huit mille neuf cent cinquante-deux €uros et quatre-vingt-sept cents).

**30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS**

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ACTIVAL pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **127 162.06 €** (Cent vingt-sept mille cent soixante-deux €uros et six cents) et en section d'Investissement à la somme de **116 963.32 €** (Cent seize mille neuf cent soixante-trois €uros et trente-deux cents).

**30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS**

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **72 437.50 €** (Soixante-douze mille quatre cent trente-sept €uros et cinquante cents) et en section d'Investissement à la somme de **1 548 663.10 €** (Un million cinq cent quarante-huit mille six cent soixante-trois €uros et dix cents).

**30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS**

- **Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ**

Le Budget Primitif du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ pour l'exercice 2021 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 259 204.78 €** (Un million deux cent cinquante-neuf Mille deux-cent-quatre €uros et soixante-dix-huit cents) et en section d'Investissement à la somme de **977 671.91 €** (Neuf cent soixante-dix-sept mille six cent soixante et onze €uros et quatre-vingt-onze cents).

**30 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
18 ABSTENTIONS**

2-10 Reprise Affectation de résultat – Compte 1068 – Régularisation Exercice 2018 – Budget Annexe ZA BRAUX,

Sur l'exercice 2018, l'affectation en section d'investissement au compte 1068 d'un montant de **135 222.27 €** a été effectuée à tort sur le Budget Annexe ZA BRAUX n°53006.

Il convient donc de régulariser cette écriture passée et d'émettre un titre au compte 778 au BP 2021.

Ces écritures sont prévues au BP 2021.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

2-11 Allongement de la durée des Prêts – Moyen Terme.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil, Mme Maryse COUCKE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande, à savoir :

Allongement de la durée de 5 ans des 3 prêts réalisés en mai 2020 au Crédit Agricole (durées souscrites de 10 ans)

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25 rue Libergier, d'effectuer les avenants dans les conditions générales et particulières identiques aux conditions initiales en portant les durées à 15 ans au lieu de 10 ans (soit une date finale au 05-05-2035 au lieu du 05-05-2030) des prêts n° 2419931 de 1,5 M€, n° 2419935 de 1,5 M€ et n° 2419950 de 3 M€. Les frais seront de 164,66 € par avenant soit un total de 493,98 €.

2° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

3° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

4° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. DEPAIX Régis, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

2-12 Bail de la SISA du Verdou (MSP à Rimogne) SUR TABLE

III- INFRASTRUCTURES

Rapporteur : M. Alain MOUS, Vice-Président de la Commission « Infrastructures - Travaux ».

3-1 Extension du bâtiment industriel Concept Iton sur la commune des Mazures.

Dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne réalise en ce moment l'extension d'un bâtiment industriel (Concept Iton) sur la commune des Mazures. A la demande de l'exploitant, plusieurs modifications sont à réaliser.

-Lot VRD (fourniture et pose d'un poste de relèvement): **avenant de 7645 € HT soit 9174 € TTC**

-Lot VRD (terres à évacuer) : **avenant négatif de -2150 € HT soit -2580 € TTC**

-Lot GO (drainage en pied de membranes) : **avenant négatif de -9112 € HT soit 10 934.4 € TTC**

-Lot GO (renfort béton sur mur coupe-feu et contreventement): **avenant de 4463 € HT soit 5355.6 € TTC**

-Lot GO (création passage dans mur coupe-feu) : **avenant de 2000 € HT soit 2400 € TTC**

-Lot Bardage (désenfumage) : **avenant négatif de -1421.63 € TTC soit -1705.95 € TTC**

Le nouveau montant du marché suite à ces avenants varie donc de 1424.37 € HT soit 1709.25 € TTC

Il vous est proposé d'approuver ces avenants, et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, ainsi que tout document y étant afférent.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

3-2 Plan de financement du Service de Gestion Comptable.

Dans le cadre de sa compétence, aménagement du territoire. La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne a acquis l'ancienne école de musique et le garage attenant située au 5-7 rue Noël de champagne 08230 Rocroi afin d'aménager un service de gestion comptable de la DDFIP.

Suite à la dernière version de faisabilité de l'AMO en charge, le montant prévisionnel des travaux est de 650 000 € HT. Une modification des demandes de subvention auprès de l'Etat a été envoyée aux services de la Préfecture.

Pour le moment, pas de réponse positive des services de l'Etat.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 792 831 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
-Acquisition du bâtiment:	45 000 €	CD08 (Contrat de Territoire) :	218 500 €
-Acquisition garage attenant :	30 000 €		
-Frais de notaire :	7 331 €	Certificat d'économie d'énergie :	50 000 €
-Travaux d'aménagement :	650 000 €		
-Maîtrise d'œuvre (honoraires) :	45 500 €		
-Bureau de contrôle :	4 380 €	CCVPA :	524 331 €
-CSPS :	4 000 €		
-Etude (plomb, amiante, accessibilité) :	6 620 €		
Montant total € HT :	792 831 €	Montant total € HT :	792 831 €

Il vous est proposé d'approuver le plan de financement et de demander les subventions les plus élevées possibles auprès du Département des Ardennes dans le cadre du contrat de territoire, des certificats d'économie d'énergie (CEE), d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

3-3 Aménagement du bâtiment industriel ACCIOME 08 sur la Commune de Les mazes - Avenant – disjoncteur.

Dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne réalise en ce moment l'aménagement d'un bâtiment industriel (ACCIOME 08) sur la commune des Mazures. A la demande d'ENEDIS, la pose d'un disjoncteur et d'un cache borne est nécessaire pour alimenter le bâtiment en toute sécurité.

Le montant estimatif de ces travaux est de 1600 € HT soit 1920 € TTC

Il vous est proposé d'approuver ces travaux supplémentaires, et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que tout document y étant afférent.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

IV- ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Mme Elisabeth BONILLO-DERAM, Vice-Présidente de la Commission « Environnement ».

4-1 Renouvellement des conventions RECYCLUM et OCAD3E pour la reprise des Néons et lampes dans les Déchetteries,

Suite au renouvellement de l'agrément d'OCAD3E, il est nécessaire de renouveler les conventions de reprise gratuite avec Ecosystem et Ocad3e.

L'objet de ces conventions est la fourniture de conteneurs spécifique et d'enlèvement gratuits pour le traitement et recyclage des lampes usagées pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement des conventions RECYCLUM et OCAD3E pour la reprise des néons et lampes dans les déchetteries, et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que tout document y étant afférent.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

4-2 Complément Tarifs 2021 – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères « Gros Producteurs ».

Ces tarifs concernent la collecte des déchets industriels banals des entreprises dites « gros producteurs de déchets » situées sur les 31 communes de la Communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne ».

Nous vous proposons les tarifs suivants pour 2021 correspondant à des nouvelles contenances de bacs :

Tarifs au bac (par levée)	1 collecte / semaine		2 collectes / semaine	
	2020 Pour rappel	2021 Proposition	2010 Pour rappel	2021 Proposition
<u>Nouveau tarif</u> Bac d'OM 330/360 L	---	30 €	---	35 €

Conformément au règlement de facturation de la REOM, est considéré comme « Gros producteurs » les professionnels dont le volume hebdomadaire est supérieur à 240 litres.

Ces tarifs prendront effet pour la facturation **2021**.

Le Conseil Communautaire approuve le complément de tarifs pour la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères « Gros Producteur », et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que tout document y étant afférent.

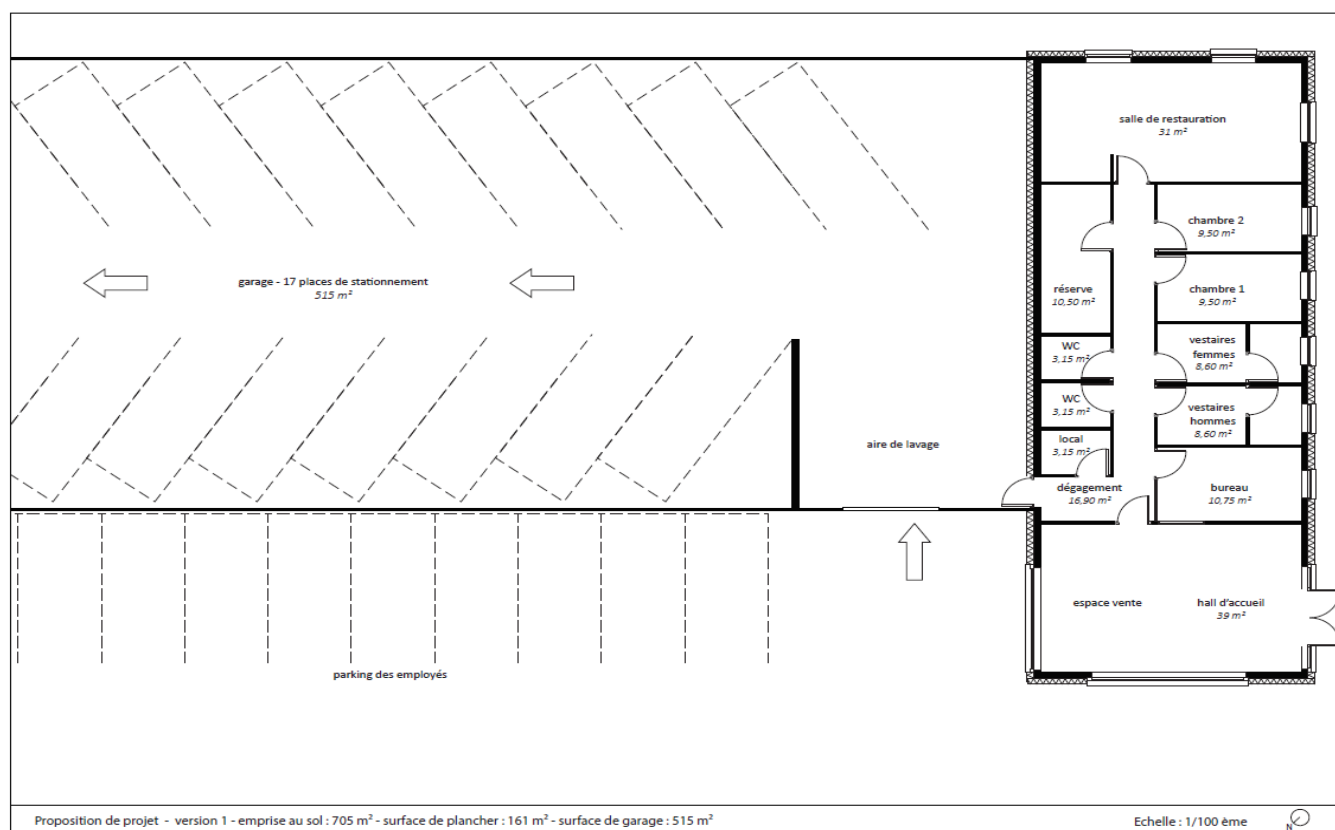
48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

V- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. Denis DISY, Vice-Président de la Commission « Développement Economique ».

5-1 Construction d'un bâtiment d'activité sur Rocroi-Nord.

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne souhaite acquérir sur la commune de Rocroi, à proximité de l'échangeur autoroutier Nord, une réserve foncière de 2 800 m², y construire un bâtiment d'activité de 705 m² de surface au sol (local de stockage de 515 m² et local administratif de 161 m² + parking extérieur), et d'y inclure l'aménagement de la voirie au bâtiment, ceci afin de répondre favorablement à une demande d'un chef d'entreprise déjà implanté sur le territoire et qui compte ainsi relocaliser une partie de son activité.



Un protocole d'accord sera signé entre la CCVPA et l'entreprise, et un maître d'œuvre sera recruté pour mener à bien cette opération.

Le montant prévisionnel de cet investissement est de 545 180 € HT.

Le Conseil Communautaire décide de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat (DETR, DSIL et FNADT), du Département des Ardennes, et de la Région Grand-Est, d'approuver l'acquisition de foncier, la construction du bâtiment et la voirie nécessaire à cette réalisation, son plan de financement prévisionnel, le protocole d'accord ainsi que le recrutement d'un maître d'œuvre, et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, ainsi que tout document y étant afférent.

46 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.
1 CONTRE : M. François DENEUX
1 ABSTENTION : M. Patrice RAMELET

VI- URBANISME – HABITAT

Rapporteur : M. André LIEBEAUX, Vice-Président de la Commission « Urbanisme – Habitat – Transition Energétique ».

6-1 Adhésion au dispositif Petites Villes de Demain,

Contexte :

Porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), le programme « Petites Villes de Demain » a été créé le 1^{er} janvier 2020 pour accompagner en ingénierie les territoires dans leurs projets sur une durée de 6 ans (mandat d'élus municipal).

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux, en soutien des projets conçus et portés par les communes et intercommunalités. Elle s'organise autour de trois piliers :

- **Le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%) et l'apport d'expertises externes ;
- **Des financements sur des mesures thématiques ciblées**, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- **L'accès à un réseau**, grâce au Club Petites Villes de Demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Dans le département des Ardennes, 16 communes ont été retenues, dont **3 communes sur le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne : Bogny-sur-Meuse, Monthermé et Rocroi.**

Déploiement du programme :

- L'entrée dans le programme doit être formalisée par une convention d'adhésion.
- L'appui en ingénierie est déclenché dès l'entrée dans le programme.
- Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la relance sont ensuite identifiés et donnent lieu aux premiers financements. La décision de financement des projets relève du comité des financeurs, qui réunit l'ensemble des partenaires financiers du programme et attribue, au fil de l'eau, les subventions et autres aides aux projets portés par les collectivités du programme.

Vu le projet de convention d'adhésion,

Le Conseil Communautaire accepte d'adhérer au dispositif Petites Villes de Demain et autorise le Président à signer tous les documents afférant à cette affaire.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

6-2 Achat d'une parcelle (E39) à la commune de Renwez par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne pour la construction du Foyer de Logement d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (FLARPA).

Le Conseil Communautaire :

- Vu le code civil,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu la délibération n°2017-155 du 18 septembre 2018 de la CCVPA
- Vu la délibération du 9 juillet 2018 de la commune de Renwez
- Vu la délibération n° 2021-07-D du 25 février 2021 de la commune de Renwez,

Etude Foncière du FLARPA à Renwez : Achat d'une parcelle complémentaire à la commune de Renwez par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, réalisation d'une étude parcellaire et revente de parcelles à la société Pluria - Novilia.

Vu le projet de construction d'un FLARPA sur le territoire de la Commune de Renwez, il a été décidé que la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne achèterait des parcelles à des particuliers et à la commune de Renwez.

Pour rappel les parcelles achetées auprès des particuliers par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne étaient les parcelles E38 et E47.

Les parcelles achetées (à l'euro symbolique) auprès de la commune de Renwez étaient les parcelles E35, E36 et E37.

Pour compléter le foncier nécessaire à la construction du FLARPA, la commune de Renwez a aussi vendu à la CCPA (toujours à l'euro symbolique) la parcelle E39 (délibération n° 2021-07-D en date du 25/02/2021)

Par la suite, les terrains nécessaires seront vendus à la société Pluria – Novilia pour que cette dernière construise le FLARPA.

Le Conseil Communautaire approuve cette décision et donne mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à cette affaire.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

VII- CENTRE AQUATIQUE ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Mme Annie JACQUET, Vice-Présidente de la Commission « Centre Aquatique et Equipements Sportifs »

7-1 Modification du bilan de financement d'une Aire de Lancer de Disque et de Marteau aux normes fédérales aux abords du Complexe Sportif Communautaire à Bogny sur Meuse.

Suite à notre délibération N°2020-255 en date du 16 novembre 2020 le dossier de demande de subvention concernant le projet « Réalisation d'une Aire de Lancer de Disque et de Marteau aux normes fédérales aux abords du Complexe Sportif Communautaire

à Bogny sur Meuse » a été transmis à Madame la Préfète de Région dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, une rencontre a eu lieu avec le représentant départemental de l'ANS chargé de présenter les projets.

A la suite de cette entrevue, il convient d'apporter des modifications au plan de financement afin de répondre aux critères des dépenses éligibles dans le cadre de l'ANS et de solliciter nominativement ce dispositif.

Par conséquent veuillez trouver ci-dessous le nouveau plan de financement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	Recettes
<p>Création d'une aire de lancer de disque et de marteau aux normes fédérales : 179 419,00 €</p> <p>Création d'une aire de lancer éducative d'initiation (vortex-poids) : 4 450,00 €</p> <p>Réalisation d'un plan de récolement par un géomètre expert pour homologation : 2 100,00 €</p> <p>Ingénierie : 20 456,00 €</p>	<p>DETR / FNADT (30%) : 61 927,50 €</p> <p>Plan de Relance « France Relance » (10%) : 20 642,50 €</p> <p>Agence Nationale du Sport (20%) : 41 285,00€</p> <p>Région Grand Est - Soutien aux investissements sportifs (20%) : 41 285,00 €</p> <p>Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne : 41 285,00 €</p>
206 425,00 € HT	206 425,00 € HT

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la maîtrise d'œuvre et les travaux mentionnés ci-dessus
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération
- de solliciter le montant maximum des subventions auprès de l'Etat : DETR, FNADT et Plan de Relance « France Relance », Agence Nationale du Sport ; et de la Région Grand Est
- d'autoriser Monsieur le Président de la CCVPA à signer tous les actes afférents à ces décisions.

48 VOIX POUR, dont 2 pouvoirs.

QUESTIONS DIVERSES

A la fin de la séance du conseil communautaire du 19 Avril 2021, Monsieur le Président Régis Depaix fait part de la demande de Monsieur Denis DISY, Maire de Les hautes Rivières d'intégrer les commissions « Environnement » et « Développement Touristique » et de Monsieur Alain MOUS, Maire d'Haulmé d'intégrer la commission « Affaires Financières et Juridiques ».

Le Président demande l'assentiment des élus présents, cette demande est acceptée, et la composition des commissions est donc complétée comme suit :

Commission « DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE » :

Président :

Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)

Présidente de la Commission :

Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt)

Membres :

Monsieur Christian MICHAUX (Taillette)
Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne)
Madame Laurence DROMZEE (Bogny Sur Meuse)
Monsieur Brice FAUVARQUE (Rocroi)
Monsieur Aurélien PAYON (Monthermé)
Madame Sylviane BENTZ (Rocroi)
Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez)
Monsieur Denis BINET (Rocroi)
Monsieur Mickaël LECLERE (Lonny)
Madame Elisabeth BONILLO – DERAM (Les Mazures)
Madame Nicole JEANNESSON (Thilay)
Madame Catherine JOLY (Monthermé)
Monsieur Alain MOUS (Haulmé)
Madame Annie JACQUET (Renwez)
Monsieur Denis DISY (Les hautes Rivières)

Commission « ENVIRONNEMENT » :

Président :

Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)

Présidente de la Commission :

Madame Elisabeth BONILLO – DERAM (Les Mazures)

Membres :

Monsieur Jérôme NOEL (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur Eric ANDRY (Bourg Fidèle)
Monsieur Yannick ROSSATO (Rimogne)
Monsieur Patrick FONDER (Laval Morency)
Monsieur Patrick MONVOISIN (Renwez)
Monsieur Freddy THEVENIN (Neuville les This)
Monsieur Alain MOUS (Haulmé)
Monsieur Patrice RAMELET (Sury)
Monsieur Jean-Marie GARDELLIN (Laifour)
Monsieur François DENEUX (Sormonne)
Monsieur Denis DISY (Les hautes Rivières)

Commission « AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES » :

Président :

Monsieur Régis DEPAIX (Montcornet)

Président de la Commission :

Monsieur Patrice RAMELET (Sury)

Membres :

Madame Stéphanie SGIAROVELLO (Bogny-Sur-Meuse)
Monsieur François DENEUX (Sormonne)
Madame Annie JACQUET (Renwez)
Monsieur André LIEBEAUX (Gué D'hossus)
Monsieur Denis BINET (Rocroi)
Monsieur Denis DISY (Les Hautes Rivières)
Madame Nathalie DAVIN (Les Hautes Rivières)
Madame Maryse COUCKE (Sévigny La Forêt)
Madame Catherine JOLY (Monthermé)


Madame Claudie LATTUADA (Monthermé)

Monsieur Joël RICHARD (Harcy)

Monsieur Alain MOUS (Haulmé)

*Pour extrait certifié conforme,
Rocroi, le 20/04/2021*

Le Président, M. Régis DEPAIX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Régis', written over a blue line that forms part of a signature or stamp.